



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part :
19.HQU.185

Déposé le :
02.05.19

Scanné le :

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Suppression de impôt sur les successions: qu'en pense le Conseil d'Etat?

Question posée

Le candidat Pascal Dessauges, entouré des présidents de l'UDC et du PLR, a, lors d'une récente conférence de presse, annoncé vouloir supprimer l'impôt vaudois sur les successions.

Dans un article du 29 avril 2015 publié dans le journal Le Temps, Pascal Broulis, Chef du DFIRE, a déclaré que l'impôt sur les successions était « un impôt magnifique et l'idée de l'abolir (...) est fausse. Ceux qui l'ont fait doivent s'en mordre les doigts, car lorsque l'on restreint la liste des impôts, on doit compenser ailleurs ». Il a ajouté que si « on le supprimait, il faudrait augmenter le coefficient fiscal cantonal de trois points ».

A cet égard, et pour rappel, l'impôt sur les successions a rapporté, en 2017, 111 millions sur un total de recettes fiscales de 6,183 milliards.

Au vu de ce qui précède, quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat sur la suppression de l'impôt sur les successions et à combien estime-t-il que le coefficient cantonal devrait être augmenté afin de palier à son éventuelle suppression?

Nom et prénom de l'auteur :

JACCARD JESSICA

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :